



**CERCLE DE LA VOILE
DE NEUCHÂTEL**

Fondé en 1936

Cercle de la Voile de
Neuchâtel
Route des Falaises 14
CH-2000 Neuchâtel

T +41 32 724 27 12
secretariat@cvn.ch
www.cvn.ch

Cercle de la Voile de Neuchâtel – Handivoile

Concept de protection pour les sorties dès le 1^{er} juillet 2020

Version : 4 juin 2020

Auteur : Philippe Inversin



Nouvelles conditions cadres

Dès le 6 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, l'entraînement doit être organisé de telle sorte qu'il se déroule exclusivement par groupes fixes et avec une liste de présence. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de deux mètres les unes des autres, sans mesure de protection.

Les cinq principes suivants doivent être respectés lors des sorties handivoile :

1. Pas de symptôme

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux sorties. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

L'accueil se fait sur le quai d'embarquement. Le trajet se fait sous la responsabilité du plan de protection des institutions commanditaires de la sortie. La distance de sécurité entre le moniteur et les participants à la sortie ne pouvant ponctuellement pas être maintenue, le skipper porte un masque pour la durée de la sortie.

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après la sortie. Obligation de se désinfecter les mains à l'embarquement pour tous les participant·e·s et éducateur·trice ; le personnel de l'institution est responsable pour les participant·e·s. Du gel hydroalcoolique est à disposition dès la passerelle d'embarquement.

4. Établir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le Cercle de la Voile de Neuchâtel tient une liste des bénéficiaires et éducateur·trice des sorties. Le nom de l'éducateur·trice responsable et ses coordonnées, y compris son numéro de téléphone, sont conservés au minimum durant 14 jours.

5. Désigner une personne responsable

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Pour l'exploitation des catamarans, les responsables sont les suivants :

Neuchâtel : Frédéric Lemoigne – +41 76 484 39 75 ou flemoigne@cvn.ch).
Estavayer-le-Lac : Benoit Wildocher – +41 76 403 30 51 ou figninto@yahoo.fr.

Pour toutes questions, veuillez contacter directement les moniteurs responsables de l'application du plan de protection

6. Prescriptions spécifiques

Une désinfection des parties suivantes est assurée entre chaque sortie :

- Les mains courantes de la passerelle ;
- Les fauteuils ;

Pour éviter les problèmes de désinfection des gilets de sauvetage, une protection jetable sera posée sur chaque gilet et éliminée après chaque sortie.

Les règlements internes des institutions sont applicables durant l'entier de la sortie.

Neuchâtel, le 4 juin 2020

Le Comité du Cercle de la Voile de Neuchâtel